



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

champignons

Question écrite n° 12167

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les très importantes difficultés que traverse à nouveau la filière française du champignon. L'activité du champignon emploie quelque 4 500 personnes dans le centre-ouest, dont plus de 400 dans le nord de la Vienne. La concurrence livrée par les pays de l'Est et la Chine a provoqué un effondrement des cours, accompagné d'une baisse globale de la consommation en Europe. A ce jour, les prix de vente pratiqués sont inférieurs au prix de revient des cultures et de la transformation. Les rapprochements survenus en 1997 dans les industries de la filière ne suffisent pas seuls à renforcer la position sur les marchés et de nouvelles fermetures de sites sont à craindre dans les tout prochains mois. En conséquence, il lui demande, face à l'urgence de la situation, quelles mesures visant à la restructuration et à la consolidation de la filière du champignon et quel dispositif social pourraient rapidement être mis en oeuvre pour que des centaines d'emplois ne disparaissent pas.

Texte de la réponse

La filière champignons connaît depuis plusieurs années des difficultés, plus particulièrement ressenties dans le principal bassin de production du centre-ouest de la France. Comme pour de nombreuses productions, alimentaires ou non, la concurrence des pays extra-européens est facilitée par un différentiel des coûts de main-d'oeuvre. Il faut constater dans le même temps que la consommation de champignons en conserve a tendance à diminuer en Europe. L'accroissement des stocks des principaux opérateurs a aggravé ce déséquilibre du marché. A l'occasion du regroupement des deux principaux opérateurs du Centre-Ouest, des mesures de soutien ont été prises par la puissance publique, en particulier la mise en place d'une convention au profit des producteurs dans le cadre des contrats de plan Etat-régions. Ces incitations, conjuguées aux efforts des entreprises, ont permis un assainissement significatif du marché : allègement des stocks, cours plus fermes, reprise de parts de marché à l'exportation. L'effondrement de la filière, que l'on avait pu craindre, ne constitue plus une menace, même si des adaptations de sites restent nécessaires. Une évolution reste à poursuivre vers les segments de marché moins encombrés que sont le surgelé, la cinquième gamme (champignons stérilisés présentés en pochette plastique sous vide d'air), le conditionnement pour le frais. L'Etat continuera d'aider les investissements des producteurs regroupés en organisations de producteurs et ceux des entreprises de conditionnement ou de transformation, dans le cadre des dispositifs nationaux et européens en vigueur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12167

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mars 1998, page 1550

Réponse publiée le : 24 août 1998, page 4678